

Refus de procuration

Par **Ma3rti**, le 17/05/2019 à 01:55

Bonjour mon père est décédé en France et pocede un compte en Algérie

Mais un des enfants ne veut pas se présenter en Algérie ni donner de procuration. Pouvons nous quand même faire la frehda et récupérer notre part a la banque

Merci

Par **youris**, le 17/05/2019 à 09:23

bonjour,

il faut poser la question à la banque algérienne concernée.

nous sommes un site de conseils juridiques de droit français exclusivement.

salutations